

DATE DE PUBLICATION : 7 décembre 2016

Le directeur de l'Immobilier et des Services généraux

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 9 octobre 2014 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick LAFOREST et à Mme Solange DARBES-PICCA, adjoints au directeur de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef du service de Gestion des actifs immobiliers (SGAI), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SGAI et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du Parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Jean-Yves CLAVERIE, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- Mme Patricia BINARD, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;

- M. Frédéric BOY, architecte responsable du pôle patrimoine réseau , à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Albert DUARTE, chef de projet NCF, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Pascal MUR, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- Mme Cécile NIRRENGARTEN, directrice du programme ARC, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- Mme Virginie ROY, responsable du bureau technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- Mme Françoise SANCHO, chef de projet CEM, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- M. Pierre-Yves SCHULZ, responsable du pôle architecture, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Carmine SPOLVERINO, Adjoint au responsable du pôle patrimoine réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.

Délégation permanente est donnée à M Thibaut CARRIERE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de M. Thibaut CARRIERE, à M. Emmanuel GONZALEZ, adjoint au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation permanente est donnée à :

- M. Francis DUFOUR, responsable de la section Maintenance immeubles et installations techniques (SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Jean-Yves LEFORT, responsable de la section Relations avec le Réseau – prescription – pilotage maintenance (SIRCOM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 50 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. David AURÉ, responsable du pôle Animation/Coordination des Correspondants Régionaux Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 45 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 25 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Yves MILKOWSKI, responsable du pôle Suivi/Maintenance des Immeubles et Installations techniques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 45 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 25 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Eric VIVIEN, responsable du pôle Commandes et Engagements (PCE14), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 40 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- Mme Anne DELAFORGE, responsable de la section Logistique, Accueil, Commandes (SELAC) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 € HT ;
- Mme Viviane MATHIEU, responsable de la section Prescription et Pilotage (S2P), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 € HT ;
- M. Ralph KERNISANT, responsable de la section Courrier, Reprographie, Transport (SCORT) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 € HT.

Fait à Paris, le 5 décembre 2016

Marc MORAU